

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024-012

Approuvant la signature d'un avenant n°2 au marché de Travaux de renforcement d'un mur de soutènement existant pour le lot 1 – Gros Œuvre - représenté par la société DUBOCQ

VU l'article L 2122-22 4ème du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la Commande Publique et notamment son article L2194-1;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

VU la décision n°2023-145 en date du 24 juillet 2023 approuvant la signature au marché de travaux de renforcement d'un mur de soutènement existant pour le lot 1 – Gros œuvre - représenté par la société DUBOCQ;

VU la décision n°2023-187 en date du 27 septembre 2023 approuvant la signature d'un avenant 1 au marché de travaux de renforcement d'un mur de soutènement existant pour le lot 1 – Gros œuvre - représenté par la société DUBOCQ;

CONSIDERANT que des travaux de supplémentaires sont devenus nécessaires ;

CONSIDERANT qu'il y a donc lieu de signer un avenant n°2 au marché de travaux de renforcement d'un mur de soutènement existant pour le lot 1 – Gros œuvre - représenté par la société DUBOCQ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

Un avenant n°2 au marché de travaux de renforcement d'un mur de soutènement existant pour le lot 1 – Gros œuvre - est signé avec la société DUBOCQ - 1 Rue CD8 – 91770 SAINT VRAIN.



2024-012 Page 2/2

ARTICLE 2

Cet avenant n°2 concerne des travaux de surélévation du mur en meulière conservé.

ARTICLE 3

Le montant de l'avenant N°2 est de 3 757,56 € HT soit 4 509,07 € TTC.

Le montant total du marché s'élève donc à 323 479,37 € HT soit 388 175,24€ TTC.

ARTICLE 4

La dépense est inscrite au Budget Ville 2024.

ARTICLE 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la Comptable Publique.

Fait à Marcoussis, 29 janvier 2024

Le Maire Olivier THOMAS

